

COMMUNE DE POUIGNY

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6 DU 3 NOVEMBRE 2020

Présents : Annie Marcelot, Dundee Valot, Hervé Philippe, Nathalie Collet, Charline Benassy, Guillaume Norbert, Eric Leblanc, Sabine Valot, Gilles RAVACHE, Bruno CHAUCHAIX

Absents excusés : Marie Chauchaix, pouvoir à Bruno Chauchaix ;
Cathy Macia pouvoir à Eric Leblanc ;
Régine CHAMOT, Olivier CHAMOT, Dylan Emonin,

La séance est ouverte à 18h00

Deux délibérations sont ajoutées :

Contrat de coordination SPS pour le chantier de l'école

Subventions aux organismes caritatifs

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1) Secrétaire de séance : Gilles RAVACHE est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du conseil municipal N° 5 du 28 septembre 2020. Accepté à l'unanimité.

3) Délibérations :

Extranet des élus

Pour la dématérialisation de l'ensemble des documents du Conseil municipal il est décidé d'utiliser officiellement le système d'extranet fourni par l'agglomération du pays de Gex.

Seul les élu-e-s ont accès à ce service, chacun-e recevra ses codes d'accès.

Proposition adoptée (12 voix pour)

Taxe d'aménagement

Le développement de nouvelles constructions sur le territoire de la commune lui impose de réaliser des équipements (agrandissement de l'école ; salle des fêtes ; rues, voies cyclables et cheminements piétonniers : rénovation du réseau des eaux pluviales ; etc.).

Ces dépenses vont peser lourdement sur le budget communal. Il paraît légitime de faire contribuer les constructeurs qui génèrent cette augmentation de la population et les besoins d'équipements.

Leur contribution vient de la taxe d'aménagement qu'ils paient. Actuellement son taux est de 5 %. Il pourrait être majoré jusqu'à 20 %.

Le Conseil municipal souhaite examiner cette mesure qui doit être prise avant le 30 novembre pour être effective en 2021.

Les avis étant partagés, soit concernant la recette attendue, soit concernant la charge pour les plus modestes, soit concernant le périmètre d'application, le conseil municipal décide de se donner le temps d'y réfléchir.

La décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil municipal (avant fin novembre).

Tarifs du périscolaire et du centre de loisir

Pour obtenir l'agrément et le financement de la Caisse d'allocations familiales, les tarifs doivent être indexés sur le quotient familial.

Les tarifs sont adaptés en conséquence.

Proposition adoptée (11 voix pour et 1 abstention)

Charges locatives des logements du bâtiment de l'école.

Les locataires des quatre logements de l'école paient 24 €/mois de charges pour les communs. Ces charges couvrent essentiellement les frais de ménages.

Depuis plusieurs mois l'entreprise chargée du ménage ne réalise pas sa prestation.

Il a été proposé aux locataires de faire eux-mêmes le ménage, ce qu'ils, elles ont accepté.

La perception de provisions pour charges locatives n'a donc plus de raison d'être sauf pour l'éclairage des communs, qui fera l'objet d'une régularisation annuelle.

En conséquence la provision de charges de vingt-quatre euros par mois est supprimée.

Proposition adoptée (11 voix pour et 1 abstention)

Legs de Monsieur Maurice Girod

Monsieur Maurice Girod a fait legs de cinq mille euros (5 000 €) en faveur des œuvres sociales de la commune.

Compte-tenu des droits d'enregistrement, la commune encaissera réellement la somme de 4 982,14 €.

La commune accepte le legs et, conformément au vœu de M. Girod, reversera cette somme au Centre communal d'action sociale.

Proposition adoptée (12 voix pour)

Convention d'adhésion au service conseil en énergie partagé (SIEA)

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) a décidé la création d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Ce service permet aux communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d'un conseiller énergie sur un même territoire.

Le SIEA a obtenu de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), une aide au financement du poste pour une durée de 2 ans.

En conséquence la commune décide d'adhérer au Conseil en Énergie Partagée du SIEA.

Proposition adoptée (11 voix pour et 1 abstention)

Contrat de coordination SPS pour le chantier de l'école

Pour le chantier d'installation de deux classes modulaires dans l'école la commune, maître d'ouvrage, doit veiller à la sécurité des personnels opérant sur le site.

Pour cela elle doit souscrire un contrat de coordination Sécurité de Protection de la Santé (SPS) auprès d'un prestataire spécialisé.

L'Apave, sis 515 chemin du petit Plan 01250 Saint-Just, a été retenu. La prestation s'élève à 1 485,00 € HT.

Proposition adoptée (12 voix pour)

Subventions aux organismes caritatifs

La crise sanitaire et économique frappe durement les personnes les plus pauvres.

Les associations caritatives apportent leur aide à ces personnes. Fortement sollicitées dans cette période elles ont besoin d'appuis financiers.

Le Conseil municipal décide du principe de faire un don au Secours catholique, au Secours populaire et aux Restaurants du cœur.

Proposition adoptée (12 voix pour)

4) Questions diverses :

Compte rendu des commissions de la CAPG

Le conseil municipal a fait un tour d'horizon des premières commissions de l'agglomération.

Il constate que peu de changements sont envisagés, et lorsqu'ils existent ils sont loin des nécessités, en matière d'aménagement, de mode de déplacements, de transports collectifs, etc.

Le Conseil municipal décide que les comptes-rendus des commissions de la CAPG seront disponibles sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Gilles RAVACHE